

LE CONSENTEMENT, C'EST...



Demander, écouter,
accepter un « NON »



Ne jamais imposer un geste,
une parole, une pression
ou un regard déplacé



Laisser à l'autre
la liberté de choisir,
en toute sécurité



- > Dans un vestiaire, une blague peut déranger.
- > Sur un terrain, un contact physique non demandé peut gêner.
- > Dans la vie de tous les jours, un geste de proximité peut être mal vécu.

« Le consentement est une boussole qui nous autorise à poser nos limites, et à éviter de franchir celles des autres. »

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES VICTIMES ?

POURQUOI LES VICTIMES ONT TENDANCE À NE RIEN DIRE ?

- Par peur des représailles
- Par peur de ne pas être cru·e
- Par culpabilité ou peur d'être rejeté·e par le groupe ou les proches

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE CES VIOLENCE(S) ?

- Difficulté à établir, même à l'âge adulte, des relations sociales, affectives ou sexuelles satisfaisantes
- Baisse de l'estime de soi
- Perte de confiance envers les autres
- Diminution/abandon de la pratique d'activités physiques

QUE FAIRE ?

J'AI DES SOUPÇONS, J'ENTENDS DES RUMEURS :

- Je garde mon calme.
- Je vérifie l'origine de la rumeur.
- Je ne reste pas seul·e : je contacte un·e professionnel·le.



Dans tous les cas, je prends au sérieux toute information.
Je ne reste pas seul·e et je prends contact avec des professionnel·les qualifié·es pour m'indiquer les démarches à suivre.

signal-sports@sports.gouv.fr

17

ou

urgence
114

en cas d'urgence

119

24h
appel
7j

pour signaler
des situation d'enfance
en danger

3018

pour les cyberviolences
& le harcèlement
en ligne

3114

pour la prévention
du suicide

Publication du décret n°2025-435 du 16 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage des établissements dans lesquels sont pratiqués des activités physiques ayant conduit à la modification de l'article R. 322-5 du code du sport ainsi que l'arrêté du 20 mai 2025 précisant les modalités de cette affichage obligatoire. **Ne pas jeter sur la voie publique.** FSGT, 14 rue Scandicci, 93500 Pantin, Association loi 1901.

JUILLET 2025



14 rue Scandicci, 93508 Pantin Cedex
01 49 42 23 19 - accueil@fsgt.org

@FSGT officiel

www.sportetpleinair.fr - www.fsgt.org

LES VIOLENCES SEXISTES & SEXUELLES, C'EST QUOI ?

Les violences sexuelles correspondent à toute atteinte sexuelle commise avec **violence, contrainte, menace ou surprise**.

VIOL

- > TOUT ACTE DE PÉNÉTRATION SEXUELLE

Vaginale, anale ou orale ; par le sexe ou avec l'introduction d'un objet dans le sexe.

HARCÈLEMENT SEXUEL

- > TOUT PROPOS OU COMPORTEMENT À CARACTÈRE SEXUEL OU SEXISTE RÉPÉTÉS

Dans le but de dégrader ou de nuire à la personne.

Par exemple, poser des questions intimes sur la vie privée ou adopter un comportement injurieux.

Même un fait isolé peut être qualifié de harcèlement sexuel lorsqu'il y a pression importante exercée dans le but d'obtenir un acte à caractère sexuel.

Par exemple, proposer à un-e sportif-ve un dîner en échange d'une sélection à une compétition.

AGRESSION SEXUELLE

- > TOUTE ATTEINTE SEXUELLE SANS PÉNÉTRATION

Visant les parties intimes d'une personne (fesses, poitrine, bouche, sexe, entrejambe), comme les attouchements.

Par exemple, caresser la bouche sans consentement.

PROPOS/OUTRAGE SEXISTE OU SEXUEL

- > TOUT PROPOS OU COMPORTEMENT À CONNOTATION SEXUELLE OU SEXISTE, MÊME NON RÉPÉTÉ

Par exemple :

- Des gestes évoquant un acte sexuel
- Des sifflements ou bruits obscènes pour interroger une personne
- Des commentaires dévalorisants sur l'apparence ou la tenue vestimentaire
- Des blagues à caractère sexuel



DIRIGEANT·ES

RECRUTEMENT :

- Rencontrer chaque candidat et l'informer des mesures de prévention et d'intervention mises en place
- Vérifier les références, surtout en lien avec les mineur·es
- S'assurer que le « contrôle d'honorabilité » a bien été réalisé pour tous les encadrantes, formateur·ices, animateur·ices et dirigeant·es du club

CONSEILS :

- Élaborer collectivement une charte éthique qui précise les différentes règles de vie à respecter au sein du club et la remettre à tous les adhérents du club
- Nommer un binôme référent·es contre les VSS au sein du club
- Veiller à l'affichage obligatoire (téléchargeable sur www.fsgt.org > je signale une violence)
- Mettre en place des actions de formation et de sensibilisation. Se rapprocher de votre référent·e club ou national
- S'assurer que chacun·e connaît et applique les procédures prévues en cas de situation préoccupante. (téléchargeable sur www.fsgt.org > je signale une violence)



LA BONNE ATTITUDE À ADOPTER :

- Éviter de se retrouver isolé·e avec un·e membre du club (bénévole, entraîneur·e ou sportif·ve)
- Intervenir dès qu'un comportement déplacé est observé, même s'il se veut humoristique
- Agir lorsqu'un chahut entre sportif·ves (ou entre un·e sportif·ve et un·e animateur·ice) franchit les limites du respect

Par exemple, jeux visant à toucher les parties intimes, ou un groupe de jeunes montrant leurs fesses pour fêter une victoire.



ANIMATEUR·RICES, ENCADRANT·ES, FORMATEUR·RICES

EN TANT QU'ENCADRANT·E :

- Je choisis les mots que j'emploie
- Je fais attention aux gestes, même s'ils me semblent anodins

Par exemple, une claque sur les fesses d'un·e sportif·ve pour l'encourager

- Être attentif·ve et respectueux·se ne veut pas dire abolir tout contact, mais le contact doit toujours être approprié et consenti

EN TANT QU'ADULTE RESPONSABLE :

- Je n'hésite pas à reprendre un·e sportif·ve ayant un comportement déplacé, même s'il est présenté comme une plaisanterie
- Je prends le temps d'expliquer pourquoi ce comportement n'est pas adapté
- Je prends mes responsabilités face à des situations qui vont trop loin : humiliation entre jeunes, pression pour participer à des jeux sexistes ou humiliants

Par exemple, le bizutage.

AU BUREAU :

- Je m'assure de rester à portée de vue d'autres personnes, même pour une conversation privée

DANS LES VESTIAIRES :

- Le vestiaire est un espace réservé aux sportif·ves. Je n'y entre que si j'y suis explicitement autorisé·e
- Je respecte la pudeur : jamais je ne force quelqu'un à se déshabiller
- Si un·e sportif·ve a besoin d'aide, je le fais en présence d'une autre personne ou à la vue des autres

DANS LES TRANSPORTS :

- Prévoir la présence de plusieurs adultes
- En cas d'absence des parents, je les contacte et je reste sur place. Je ne ramène jamais l'enfant seul·e chez lui·elle

PARENTS

AU QUOTIDIEN :

- Adoptez au quotidien un comportement qui montre à votre enfant que la violence, qu'elle soit physique ou morale, n'est jamais une solution
- Parlez-lui de sexualité avec des mots justes et adaptés à son âge
- Expliquez-lui qu'il/elle a le droit de dire « non », même à un adulte
- Dites-lui clairement qu'il/elle peut se confier à vous sans crainte

SIGNES QUI PEUVENT VOUS ALERTER :

- Difficultés de concentration, isolement, perte d'intérêt pour ses activités habituelles
- Troubles du sommeil, cauchemars, régressions

Par exemple, énurésie.

- Crainte inhabituelle envers certains adultes ou lieux
- Changements soudains dans son comportement

Par exemple, un enfant calme qui devient soudainement agressif, refus de se dévêtement ou tendance à vouloir trop se couvrir.

- Comportements inadaptés liés à la sexualité

Par exemple, séduction inappropriée, dessins ou paroles à caractère sexuel, vocabulaire sexuel trop développé pour son âge.



Tout acte sexuel commis par une personne majeure ayant autorité (de fait ou de droit) sur un·e mineur·e est puni par la loi.